

**Commune de Puissalicon**

**DECISION N° 2025-13  
Acquisition débroussailleuse CANYCOM CMX1810**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu les propositions commerciales de l'entreprise SANTAMARIA, 12 rue de l'industrie à BEZIERS, pour l'acquisition d'une débroussailleuse CANYCOM avec reprise de la tondeuse HONDA 2620,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de ce nouveau matériel à destination du service technique,

**Décide**

**Article 1**

D'accepter la proposition financière de l'entreprise SANTAMARIA pour l'acquisition d'une débroussailleuse neuve CANYCOM CMX1810 d'un montant de 11 061 € HT.

**Article 2**

D'accepter la proposition financière de l'entreprise SANTAMARIA de reprise de la tondeuse HONDA 2620 pour un montant de 600 € HT.

**Article 3**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

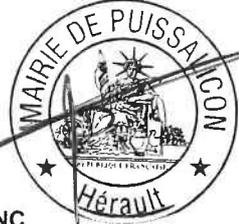
**Article 4**

Monsieur le secrétaire général de mairie, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notification le 04/03/2025  
Publication sur le site internet de la Commune le 04/03/2025  
Transmission au représentant de l'état le 04/03/2025

Puissalicon le 04/03/2025

  
**Michel FARENC**  
Maire